



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2025 DAE 92 Adhésion à l'association La Véloscénie Paris / Le Mont Saint-Michel et contribution annuelle forfaitaire (15 000 euros) pour l'exercice 2025

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Véloscénie, qui relie Notre-Dame de Paris au Mont-Saint-Michel, est un itinéraire cyclable structurant inscrit au schéma national des véloroutes. Elle parcourt 4 régions, 8 départements, 21 intercommunalités, 3 parcs naturels régionaux et compte 6 sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco. Son intérêt touristique n'est plus à démontrer. Une étude publiée en 2024 estime qu'en 2023 elle a accueilli 2,7 millions de sorties à vélo et les retombées économiques pour les territoires parcourus ont été évaluées à 17,4 millions d'euros.

Engagée dans la transition écologique du tourisme parisien, la Ville de Paris promeut les mobilités douces et se mobilise pour valoriser la destination parisienne comme étape de circuits de cyclotourisme. C'est pourquoi, la Ville de Paris s'est engagée pour contribuer au développement de la Véloscénie, inscrite au plan vélo et à la stratégie touristique du territoire.

Depuis le 1er janvier 2019, la Véloscénie était organisée sous la forme d'un comité d'itinéraire géré par deux co-pilotes, les offices de tourisme de Chartres Métropole et de l'agglomération Mont Saint-Michel Normandie, pour 30 financeurs (régions, départements, parcs naturels régionaux, EPCI, EP et communes). Des conventions établies entre les co-pilotes et chaque financeur permettaient de mutualiser une coordination des collectivités pour développer les aménagements, les services et les équipements de l'itinéraire selon un plan d'actions concerté ainsi qu'un plan de promotion national et européen avec des actions spécifiques comme des événements, des accueils de presse, des éditions de topoguides et des participations à des salons grand public ou professionnels, entre autres.

Le 31 décembre 2024, l'office de tourisme de Chartres Métropole, porteur des conventions de partenariat et gestionnaire financier de l'itinéraire, a mis fin à sa fonction de co-pilote. La ville de Sceaux, a alors proposé la création d'une association dès janvier 2025, afin de pérenniser la structuration et la valorisation de la Véloscénie et se substituer au comité d'itinéraire. Cette association est ainsi

constituée pour une durée illimitée et financée principalement par des cotisations annuelles.

Il est demandé au Conseil de Paris de bien vouloir approuver l'adhésion de la Ville de Paris à l'association « La Véloscénie Paris / Le Mont-Saint-Michel » à partir de 2025, et de désigner Frédéric Badina, Conseiller de Paris et Vice-président de Paris Je t'Aime (Office du Tourisme) comme membre titulaire au sein de l'association.

Pour financer les projets de valorisation de la Véloscénie, les statuts de l'association prévoient une participation financière des adhérents. La cotisation annuelle équivalente à celle versée jusqu'alors au comité d'itinéraire, sera de 15 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2025 DAE 92 Adhésion à l'association La Véloscénie Paris / Le Mont Saint-Michel et contribution annuelle forfaitaire (15 000 euros) pour l'exercice 2025

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 8 au 11 avril 2025 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation d'adhérer à l'association La Véloscénie Paris / Le Mont Saint-Michel

Sur le rapport présenté par M. Frédéric Hocquard au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris adhère à l'association La Véloscénie Paris / Le Mont Saint-Michel créée en janvier 2025 et anciennement comité d'itinéraire

Article 2 : Pour l'année 2025, une contribution annuelle forfaitaire d'un montant de 15 000 euros est attribuée à l'association La Véloscénie Paris / Le Mont Saint-Michel domiciliée au 70 rue Houdan, à Sceaux.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2025, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.